

## Compte-rendu de l'Assemblée Générale du mercredi 17 mars 2021

En visioconférence à partir du siège de l'OCCE 92 – 26 avenue Paul Vaillant Couturier 92220 Bagneux

Une seule convocation de l'Assemblée Générale a été adressée le lundi 24 février 2021 à tous les adhérents des coopératives scolaires et foyers socio-éducatifs et le 1<sup>er</sup> mars 2021 à tous les membres du Conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée numériquement par chaque membre de l'Assemblée en se connectant à la visioconférence tant en son nom personnel que comme représentant dûment mandaté d'un établissement ou d'un autre membre.

### **Présents :**

#### **Membres du Conseil d'administration :**

Raymond Tomczak	Président de l'OCCE 92 – Ecole élémentaire Raymond Queneau - Montrouge	355 voix
Jean-Pierre Labarre	Trésorier de l'OCCE 92	1 voix
Florence Lanchon	Secrétaire générale de l'OCCE 92	1 voix
Stéphane Bloret	Secrétaire général adjoint – Ecole maternelle Marcelin Berthelot - Montrouge	239 voix
Muriel Amiot	Administratrice retraitée	1 voix
Pierre Appy	Administrateur retraité	1 voix
Estelle Azuelos	Administratrice – Présidente des DDEN 92	1 voix
Laure Dalmard	Administratrice – secrétaire de l'OCCE 92	1 voix
Patrick Magnier	Administrateur – animateur pédagogique de l'OCCE 92	1 voix
Catherine Nicolas-Roche	Administratrice retraitée	1 voix
Emmanuelle Pauliac	Administratrice – Ecole élémentaire Jean Lurçat - Gennevilliers	1 voix
Brigitte Sornette	Administratrice retraitée	1 voix



**Mandataires ou représentants des coopératives scolaires :**

Véronique Baudreuil	Ecole élémentaire Jules Ferry – Issy les Moulineaux	455 voix
Estelle Dossmann	Ecole primaire André Pasquier - Antony	404 voix
Marie-Laure Duplessy	Ecole primaire Voltaire - Puteaux	251 voix
Caroline Garnier	Ecole élémentaire Jean Lurçat – Gennevilliers	328 voix
Ivan Lassagne	Lycée de la nouvelle chance Emmanuel Mounier – Châtenay Malabry (création en cours)	0 voix
Sylvie Morel	Ecole maternelle Louise Michel - Gennevilliers	162 voix

**Pouvoirs confiés à des membres du CA :**

Isabelle Prod'homme	Lycée d'état Lakanal – Sceaux – représenté par un membre du CA	350 voix
Emmanuelle Fournier	Ecole élémentaire Louise Michel – Issy les Moulineaux – représentée par un membre du CA	362 voix
Delphine Clausse	Ecole élémentaire Mauriceau – Asnières-sur-Seine – représentée par un membre du CA	440 voix
Evelyne Batt	Ecole élémentaire Flachet – Asnières-sur-Seine – représentée par un membre du CA	438 voix

**Membres du CA excusés et absents :**

Daniel Grandamme	Vice-président retraité	
Philippe Lapôtre	Trésorier adjoint retraité – représenté par un membre du CA	1 voix
Florence Alouadi	Administratrice - Ecole maternelle du Parc - Châtillon	-
Maryvonne Audren	Administratrice – Conseillère pédagogique d'éducation	-
Estelle Barreyre	Administratrice – IEN	-
Caroline Cornily	Administratrice – Ecole maternelle Joliot-Curie – Bagneux – représenté par un membre du CA	217 voix
Gilles Delisle	Administrateur retraité	-
Claire Mauffret	Administratrice – Ecole élémentaire Renaudel A - Montrouge	-

**Total des voix pour les votes : 4 012 voix**

## Ouverture des travaux à 14h00.

Raymond Tomczak préside l'Assemblée Générale.

Le secrétariat de séance sera assuré par Laure Dalmard.

### **Rapport moral du Président de l'OCCE 92 :** Monsieur Raymond Tomczak.

Chers coopérateurs, chers amis

Il y a maintenant un peu plus d'un an que nous tenions notre dernière assemblée générale, à la maison des associations à MONTROUGE, en présentiel : mot qui s'est étrangement imposé à notre quotidien. Juste après, la crise sanitaire est survenue, suivie du 1<sup>er</sup> confinement. Qui nous aurait dit qu'aujourd'hui, une année plus tard, nous y serions encore.

Il a fallu s'adapter, respecter des protocoles sanitaires sans cesse réactualisés, se masquer, garder une distance sociale, sans oublier de se passer les mains au gel hydroalcoolique. Il faut aussi télétravailler, se voir à travers un écran, enseigner à distance. Qu'il est difficile de ne plus se retrouver avec l'autre, dans un métier fait d'échanges et d'altérité.

Notre association a fait face à toutes ces contraintes, elle a dû prévoir, organiser, souvent annuler ce qui était prévu, s'adapter encore et encore mais surtout n'a jamais rompu le lien avec les écoles, il y avait toujours quelqu'un au bout du fil, pour les aides à la comptabilité, pour l'accompagnement de nos projets. Notre association s'est doté d'outils pour un meilleur partage des documents et des informations : nous avons équipé Laure pour qu'elle puisse télétravailler dans les meilleures conditions.

Théa, les Écoles qui filment, les Écoles qui chantent, les Mini-jardins extraordinaires, et j'en oublie certainement, continuent de vivre : Laure, Marilou et Patrick ont fait preuve d'inventivité pour mener ces projets à leur terme, même si les rencontres entre classes qui finalisent le travail ne pourront avoir lieu.

Notre préoccupation première est toujours l'accompagnement des écoles dans leur projet. Cette année a été difficile pour les réaliser, difficile d'organiser une sortie culturelle, un séjour pédagogique, de faire une fête d'école, source de financement des coopératives. Par nos aides aux projets, nous avons soutenu 37 écoles, bien loin des aides que nous apportons les autres années.

Nous réfléchissons à de nouvelles sources de financement afin que notre fonctionnement ne soit pas à la seule charge des cotisations des écoles. Des demandes de subvention aux municipalités du département ont été faites, l'organisation de classes d'eau (dès que cela sera possible) sont des pistes sur lesquelles nous travaillons.

Ce lien avec les écoles est gardé, par une communication régulière. Le site de l'AD, toujours actualisé, est la vitrine de notre dynamisme, une mine d'informations et d'outils. Nous travaillons à la production de capsules vidéo d'aide à la comptabilité. Nous avons entrouvert la porte des réseaux sociaux, Facebook, Instagram : un retour à un fonctionnement plus apaisé devrait nous rendre plus efficaces sur ces plateformes.

Deux dossiers complexes n'ont toujours pas trouvé leur épilogue : un accord pour une rupture conventionnelle avec notre ancien comptable ainsi qu'une décision des prud'hommes car nous avons dû nous séparer de la personne qui remplaçait notre comptable pour insuffisance de compétences dans le domaine pour lequel il était employé.

Espérons que, bientôt, nous pourrions tirer un trait sur ces deux affaires. Nous nous sommes rapprochés d'une avocate spécialisée en droit du travail pour ces deux dossiers.

En peu de temps, l'école a beaucoup changé, notre association OCCE doit y être attentive, il faut savoir écouter, entendre et répondre aux enseignants et élèves d'aujourd'hui, ne jamais fermer la porte. Il est souvent plus facile de dire « non » que « oui,

pourquoi pas, on peut y réfléchir ». La question du paiement en ligne est sur la table, il faudra bien répondre. L'utilisation des chèquiers sera bientôt dépassée, il faudra aussi y répondre. Ne restons pas bloqué sur d'anciens fonctionnements.

Notre association va prochainement se transformer. Patrick, notre permanent, fait valoir ses droits à une retraite au combien méritée. Je n'aurai jamais assez de mots pour le remercier de tout ce qu'il nous a apporté tout au long de ces années, ce qu'est l'association aujourd'hui est grandement le fruit de son investissement et de son travail.

Son remplacement amènera peut-être d'autres changements sur le fonctionnement de l'association. Ces questions importantes pour les années futures sont sur la table, il faudra y répondre très vite, avant les prochaines vacances d'été.

Je terminerai en me posant la question de demain. Notre conseil d'administration n'est pas complet, nous avons besoin de collègues en activité, de gens de terrain, capable de nous aider à mieux appréhender l'école d'aujourd'hui. Notre association doit aller vers eux, on doit mieux expliquer les raisons de notre existence, mieux diffuser nos actions, mieux militer pour la promotion de la pédagogie coopérative. Je croirai toujours en ce chemin sur lequel nous sommes.

Je vous souhaite une excellente assemblée générale.

## **Bureau de vote**

Afin de constituer le bureau de vote il sollicite 3 personnes de l'Assemblée Générale qui acceptent de devenir scrutateurs.

Se portent volontaires : Raymond Tomczak président, Patrick Magnier et Laure Dalmard scrutateurs.

Nous votons à l'unanimité (4 012 mandats) que les votes se fassent à main levée sauf l'élection des membres du CA qui se fera via Balolito (logiciel de vote en ligne).

Le Président a veillé à déposer les documents statutaires :

- ❖ Un exemplaire de la lettre de convocation adressée aux établissements ;
- ❖ La copie de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes avec l'avis de réception ;

- ❖ Les statuts de l'association ;
- ❖ La feuille de présence à l'Assemblée Générale ;
- ❖ Le bilan agrégé, le compte de résultat et l'annexe qui agrège les CRF reçus (624 sur 629) au siège de l'exercice clos le 31 août 2020 ;
- ❖ Les comptes annuels du siège de l'AD 92 de l'exercice clos le 31 août 2020 ;
- ❖ Le rapport financier et le rapport d'activité du Conseil d'Administration ;
- ❖ Le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.612-5 du Code du commerce ;
- ❖ Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale.

Le Président a vérifié que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport financier et le rapport d'activité du CA, les rapports du Commissaire aux comptes, la liste des membres, le texte de la résolution proposée, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi, les règlements et les statuts, ont été à la disposition des membres du siège social à compter de la convocation à l'Assemblée Générale.

**Pour information, ces documents ont été mis en ligne sur le site Internet de l'association :**

**[www.occe92.net](http://www.occe92.net)**

**Ce sont ceux qui ont été présentés et auxquels il est fait allusion ci-dessous pour les votes.**

**Le président de séance ouvre la séance.**

### **Adoption du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 26 février 2020**

***Résolution n°1***: l'Assemblée Générale a pris connaissance et approuve le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 26 février 2020.

***Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité (4 012 voix).***

## Compte-rendu d'activité 2019/2020 de l'AD 92, présenté par Patrick Magnier :

**Résolution n°2** : L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du compte-rendu d'activité et entendu le commentaire de Patrick Magnier à ce sujet, approuve les termes de ce rapport.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité (4 012 voix).*

## Projet d'activité 2021/2022 présenté par Patrick Magnier :

**Résolution n°3** : L'Assemblée Générale approuve les termes de ce rapport.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité (4 012 voix).*

## Compte-rendu financier 2019/2020 présenté par Jean-Pierre Labarre :

**Résolution n°4** : L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport financier du Conseil d'Administration et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, après avoir entendu les commentaires du Trésorier approuve les comptes annuels agrégés de l'AD 92 concernant l'exercice clos au 31 août 2020, tels qu'ils ont été présentés et faisant ressortir :

- un déficit de - 16 046,51 € pour le siège départemental
- un excédent de 579 345,71 € pour les coopératives et foyers agrégés

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité (4 012 voix).*

## Affectation des résultats

**Résolution n°5** : L'Assemblée générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter les résultats de l'exercice clos comme suit :

Affectation du résultat du siège départemental, soit -16 046,51 € au fond associatif dans son intégralité.

Affectation du résultat de chaque coopérative agrégée, soit 579 345,71 € pour les coopératives et foyers, dans le compte « report à nouveau » de chaque coopérative.

*Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité (4 012 voix).*

### **Montant de la cotisation 2021/2022**

*Résolution n°6*: Le Conseil d'Administration propose une augmentation de 0,05 € soit un montant de 1,80 € pour l'année 2021/2022.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à (4 010 voix), deux personnes s'abstiennent (Estelle Azuelos et Pierre Appy).*

### **Projet de budget 2021/2022 :**

*Résolution n°7*: L'Assemblée Générale, après avoir eu connaissance du projet de budget pour 2020/2021 présenté par le Trésorier, approuve ce budget.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité (3 395 voix). Départ de Véronique Baudreuil et de Sylvie Morel.*

### **Rapport du Commissaire aux comptes**

*Résolution n°8*: L'Assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes selon les conventions de l'article L.612-5 du Code du Commerce, approuve les conventions qui s'y trouvent visées.



## **Il n'y a pas de tirage au sort des coopératives scolaires à contrôler pour l'année 2021.**

En raison de la crise sanitaire, les coopératives qui ont été ciblées par le cabinet Audit France en 2020-2021 n'ont pu être contrôlées. Elles seront donc à contrôler en 2021-2022.

### **Election du 1/3 renouvelable du Conseil d'administration :**

#### ***Résolution n°10***

L'Assemblée Générale constate :

- que Maryvonne Audren ne se représente pas.
- que Jean-Pierre Labarre, Catherine Nicolas-Roche, Gilles Delisle et Estelle Barreyre se représentent.

Ce sont donc quatre candidats qui figurent sur les bulletins de vote.

La séance est suspendue pour réaliser ce vote.

***Cette résolution est mise aux voix à bulletins secrets via Balotilo***

***Sont déclarés élus au Conseil d'administration de l'OCCE 92 à l'unanimité (3 395 voix) :***

***Liste des noms : Estelle BARREYRE, Gilles DELISLE, Jean-Pierre LABARRE et Catherine NICOLAS-ROCHE.***

***Ils sont tous renouvelables en 2024.***

#### ***Election des membres du bureau :***

***Président : Raymond TOMCZAK (unanimité moins une voix)***

***Vice-Président : à pourvoir au prochain CA***

***Vice-Présidente : Florence LANCHON → vie pédagogique (unanimité)***

***Secrétaire Général : Stéphane BLORET (unanimité)***

***Secrétaire Général adjointe : Emmanuelle PAULIAC (unanimité)***

***Trésorier : Jean-Pierre LABARRE (unanimité)***

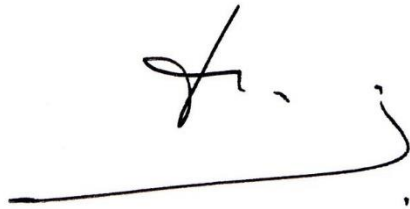
***Trésorier adjoint : Philippe LAPÔTRE (unanimité)***

***Nous serons donc 19 administrateurs pour 24 postes possibles.***

## Clôture de l'Assemblée Générale

Il est 17h30, l'ordre du jour étant épuisé, Raymond Tomczak clôt l'Assemblée Générale.

Le Président  
Raymond TOMCZAK

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal line at the bottom and a more complex, stylized mark above it.

Le Secrétaire Général  
Stéphane BLORET

A handwritten signature in black ink, featuring several overlapping horizontal and diagonal strokes.